

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

## Décision

Le directeur général,

Vu le code forestier, et notamment les articles L321-1, R321-8, R321-21, R321-22, R321-34 et R321-83 ;

Vu le code du travail, et notamment les livres Ier à V de la quatrième partie,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-547 du 15 mai 2009 fixant les dispositions particulières applicables aux agents contractuels de droit public des centres régionaux de la propriété forestière et du centre national de la propriété forestière ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, titres I et III ;

Vu le décret n° 2021-1800 du 23 décembre 2021 relatif aux circonscriptions des centres régionaux de la propriété forestière ;

Vu l'arrêté en date du 26 septembre 2022 portant nomination du directeur général du Centre national de la propriété forestière ;

Vu la délibération du 14 juin 2023 portant règlement intérieur du conseil d'administration, et notamment l'article 16 ;

Vu le règlement d'emploi des personnels du service d'utilité forestière Institut pour le Développement de la Forêt du CNPF du 10 septembre 2009 ;

Vu la convention de prestation de services CNPF-DDFiP Hauts-de-Seine du 13 novembre 2009 (modifiée) ;

Décide

D'accorder les délégations de pouvoirs et les délégations de signatures ci-après.

## TITRE I – PRINCIPES GENERAUX

### Article 1er Compétences

Les délégations de pouvoir et les délégations de signature sont accordées pour l'exercice des attributions liées aux fonctions des délégataires.

Cette disposition s'applique notamment aux directeurs, directeurs adjoints ou directeurs délégués des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), et, le cas échéant, des services d'utilité forestière (SUF) désignés ci-après.

	<i>Directeurs</i>	<i>Directeurs-adjoints ou Délégués</i>
CRPF Hauts-de-France - Normandie	Régis Ligonnière	Guillaume Rielland
CRPF du Grand Est	Hervé Richard	Cyril Vitu
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	François Janex	Soraya Bennar
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Arnaud Guyon	Nicolas Lorique
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gaël Legros	Pierre-Damien Dessarps
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	Anne-Laure Soleilhavoup	Nicolas Traub
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Stéphane Latour	Fabienne Benest Pierre Beaudesson
CRPF d'Occitanie	Olivier Picard	Sébastien Drouineau
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe Barbe	Nathalie Tetefort
CRPF de Corse	Christophe Barbe	Florian Galinat
SUF Institut pour le Développement Forestier	François Morneau	Thomas Feiss
SUF C+FOR – Forêt et carbone	Olivier Picard	

### Article 2 Subdélégations

Les délégations de pouvoirs et les délégations de signatures accordées par la présente décision ne peuvent faire l'objet d'aucune subdélégation, sauf disposition contraire expresse.

### Article 3 Priorités entre délégataires

Lorsqu'une délégation de signatures est accordée à plusieurs délégataires, sauf mention particulière dans la présente délégation, il appartient au directeur du centre régional ou SUF ou direction nationale de déterminer les règles internes de répartition des signatures.

## TITRE II – SUPPLEANCE

### Article 4 Direction générale

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, M. Frédéric Delport, directeur général adjoint, assure la suppléance de la direction générale et, à ce titre, prend toutes les décisions et signe tous les documents que l'urgence justifie.

### TITRE III – DELEGATIONS DE POUVOIR

#### Article 5

##### Santé et sécurité au travail

A titre permanent, les directeurs de CRPF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou directeurs délégués mentionnés à l'article 1er ont délégation de pouvoir pour exercer les fonctions d'employeur dans les domaines de santé et sécurité au travail telles que définies dans les livres I à V du quatrième livre du code du travail pour tous les agents présents sur les sites placés sous leur responsabilité.

A ce titre, les délégataires :

- veillent à la conformité des conditions de travail aux règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des personnes ;
- s'assurent du suivi et de la mise à jour du registre de santé et de sécurité au travail, du registre de signalement d'un danger grave et imminent ;
- concourent à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- nomment les assistants de prévention et leur adressent une lettre de cadrage.

Le directeur de l'IDF, et, en cas d'absence ou d'empêchement, le directeur-adjoint mentionnés à l'article 1er reçoivent la même délégation de pouvoir pour les sites d'Orléans et Lyon accueillant majoritairement les agents de l'IDF et distincts des CRPF.

Le directeur du SUF C+FOR reçoit la même délégation de pouvoir pour les agents placés dans son service.

#### Article 6

##### Discipline

A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints mentionnés à l'article 1er ont délégation de pouvoir pour prendre les sanctions disciplinaires suivantes :

- pour les agents contractuels de droit public, avertissement et blâme (art 43-2 du décret n°86-83 visé) ;
- pour les agents contractuels de droit privé, avertissement et blâme pour faute simple (code du travail).

Les sanctions envers les fonctionnaires ne sont pas déléguées.

### TITRE IV – DELEGATIONS DE SIGNATURE

#### Article 7

##### Ressources humaines

▪ A titre permanent, les agents ci-dessous reçoivent délégation de signature des actes mentionnés pour la gestion et l'administration des ressources humaines.

	<i>Décisions individuelles de changement d'échelon et de gestion du temps de travail, documents d'information des tiers (certificats de travail, états Pôle Emploi, attestations IRCANTEC), documents de gestion des congés et autres <b>actes de gestion courante</b></i>	<b>Contrat initiaux d'engagement ou de travail d'agents en CDD, avenants à ces contrats pour une durée inférieure à deux ans en totalité, reconduction comprise (même avec interruption du contrat) ; conventions de stage</b>
Direction générale	César Melo Delgado Virginie Rougeul Marina Lopes Ruth Léon Anaëlle Morato (à/c 15 sept 2025)	César Melo Delgado

CRPF Hauts-de-France - Normandie	Régis Ligonnière Guillaume Rielland Cathy Caramia	Régis Ligonnière Guillaume Rielland
CRPF du Grand Est	Hervé Richard Cyril Vitu Virginie Géru	Hervé Richard Cyril Vitu
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin Mélanie Vuillier	François Janex Soraya Bennar
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Arnaud Guyon Nicolas Lorique Sophie Rondelé	Arnaud Guyon Nicolas Lorique
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gaël Legros Gisèle Raoul	Gaël Legros Pierre-Damien Dessarps
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	Anne-Laure Soleilhavoup Nicolas Traub Nathalie Desmaillet	Anne-Laure Soleilhavoup Nicolas Traub
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson Cécile Bruno	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson
CRPF d'Occitanie	Olivier Picard Sébastien Drouineau Béatrice Castarède	Olivier Picard Sébastien Drouineau
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe Barbe Nathalie Tetefort Martine Guasco	Christophe Barbe Nathalie Tetefort
CRPF de Corse	Christophe Barbe Florian Galinat Martine Guasco Alexandra Paganini	Christophe Barbe Florian Galinat
SUF IDF	François Morneau Thomas Feiss	François Morneau Thomas Feiss
SUF C+FOR	Olivier Picard	Olivier Picard

- A titre permanent M. César Melo Delgado, directeur national des ressources humaines, a délégation de signature des décisions d'habilitation à saisir dans le logiciel de gestion et de paie du personnel Virtualia.
- A titre permanent MM. César Melo Delgado, directeur national des ressources humaines, et Florent Gallois, responsable formation, ont délégation de signature des attestations de formation interne.

#### Article 8 Ordres de mission

A titre permanent, les agents ci-dessous reçoivent délégation de signature des actes mentionnés pour l'accomplissement des missions :

- des agents et stagiaires du CNPF en mission en métropole (y compris les déplacements des représentants du personnel sur convocation de l'administration),
- des membres du conseil d'administration, membres des conseils de centre des CRPF et des comités de direction des SUF) et personnes extérieures intervenant dans le cadre de ces instances.

	<b>Ordre de mission permanent, ordre de mission ponctuel sans transport en avion, autorisation d'utilisation de véhicule personnel</b>	<b>Ordre de mission ponctuel avec transport par avion</b>	<b>Avance sur frais de déplacement, demande de remboursement de frais engagés avant le déplacement et état de frais de déplacement</b>
Direction générale	Frédéric Delport César Melo Delgado Vincent Videau	Frédéric Delport César Melo Delgado Vincent Videau	Frédéric Delport César Melo Delgado Vincent Videau
CRPF Hauts-de-France - Normandie	Régis Ligonnière Guillaume Rielland	Régis Ligonnière	Régis Ligonnière Guillaume Rielland
CRPF du Grand Est	Hervé Richard Cyril Vitu	Hervé Richard	Hervé Richard Cyril Vitu
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	François Janex Soraya Bennar	François Janex	François Janex Soraya Bennar
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Arnaud Guyon Nicolas Lorique	Arnaud Guyon	Arnaud Guyon Nicolas Lorique
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gaël Legros Pierre-Damien Dessarps	Gaël Legros	Gaël Legros Pierre-Damien Dessarps
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub	A.-L. Soleilhavoup	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson	Stéphane Latour	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson
CRPF d'Occitanie	Olivier Picard Sébastien Drouineau	Olivier Picard	Olivier Picard Sébastien Drouineau
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe Barbe Nathalie Tetefort	Christophe Barbe	Christophe Barbe Nathalie Tetefort
CRPF de Corse	Christophe Barbe Florian Galinat	Christophe Barbe	Christophe Barbe Florian Galinat
SUF IDF	François Morneau Thomas Feiss Bruno Siry	François Morneau	François Morneau Thomas Feiss Bruno Siry
SUF C+FOR	Olivier Picard Céline Berges-Sellam	Olivier Picard	Olivier Picard Céline Berges-Sellam

#### Article 9

##### Conventions et prestations

A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou directeurs délégués mentionnés à l'article 1er ont délégation de signature pour conclure et exécuter les conventions et prestations sur devis concernant leur centre régional ou service :

- sous réserve du respect du plafond de 300 000 euros fixé par l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration du CNPF,
- à l'exception des conventions donnant accès aux bases de données de l'établissement par des utilisateurs externes au CNPF qui font l'objet d'une délégation de la direction générale au cas par cas,
- dans le cas d'une prestation, en cohérence avec les tarifs des redevances pour services rendus et rémunérations de toutes natures dues à l'établissement.

Ils ont également délégation pour signer des demandes de subvention.

Article 10  
Commande publique

- A titre permanent, les agents ci-dessous reçoivent délégation de signature des actes mentionnés.

Les délégations de signature des actes d'engagement pour les achats en vue de satisfaire un besoin inférieur à 3000 € HT sont accordées dans la stricte limite des attributions figurant sur la fiche de poste des délégataires. Au-delà de ce seuil, les actes d'engagement sont prioritairement signés par les directeurs.

	<b>Actes d'engagement</b> <i>pour les achats en vue de satisfaire un besoin inférieur à 3000 € HT dans la limite des attributions figurant sur leur fiche de poste</i>	<i>Actes de procédures (consultations et exécution des marchés) et actes d'engagement pour tous les achats inférieurs à 40000 € HT</i>	<i>Actes de procédures (consultations et exécution des marchés) et actes d'engagement pour les achats supérieurs ou égaux à 40000 € HT et inférieurs à 90000 € HT ; adhésion à un marché mutualisé de la plateforme régionale des achats de l'Etat</i>
Direction générale	Bruno Siry	Frédéric Delport César Melo Delgado Vincent Videau	Frédéric Delport César Melo Delgado Vincent Videau
CRPF Hauts-de-France - Normandie	Cathy Caramia	Régis Ligonnière Guillaume Rielland	Régis Ligonnière
CRPF du Grand Est	Virginie Géro	Hervé Richard Cyril Vitu	Hervé Richard
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	Françoise Voisin Mélanie Vuillier	François Janex Soraya Bennar	François Janex
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Sophie Rondelé	Arnaud Guyon Nicolas Lorique	Arnaud Guyon
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gisèle Raoul	Gaël Legros P.-D. Dessarps	Gaël Legros
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	Manuela Sanchez	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Cécile Bruno	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson	Stéphane Latour
CRPF d'Occitanie	Béatrice Castarède	Olivier Picard Sébastien Drouineau	Olivier Picard
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Martine Guasco Bernard Petit	Christophe Barbe Nathalie Tetefort	Christophe Barbe
CRPF de Corse	Martine Guasco Alexandra Paganini	Christophe Barbe Florian Galinat	Christophe Barbe
SUF IDF	Bruno Siry	François Morneau Thomas Feiss	François Morneau
SUF C+FOR	Céline Berges-Sellam	Olivier Picard	Olivier Picard

- L'adhésion à un marché national de la DAE n'est pas déléguée, l'adhésion à un marché PFRA est déléguée aux directeurs.
- Quelle que soit la délégation accordée, les engagements juridiques doivent être effectués selon les procédures de commande publique déterminées par le directeur général, pouvoir adjudicateur.

Article 11  
Opérations budgétaires

- En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, la liste des mouvements de paie prévue à l'article 3 de la convention visée est signée par M. Frédéric Delpont, ou en cas d'absence ou d'empêchement par M. César Melo Delgado.
- A titre permanent, les agents ci-dessous reçoivent délégation de signature des actes mentionnés.
  - Opérations de dépenses

	<i><b>Engagement juridique</b> au vu d'un acte d'engagement ou d'une autorisation préalable</i>	<i><b>Certification</b> du service fait</i> au vu d'un constat du service fait le cas échéant	<i><b>Demande de paiement,</b> bordereau de paiement et autres actes d'ordonnancement des dépenses</i>
Direction générale	Céline Litière Saritha Marian-Joseph Florian Poulain Jennifer Degortes	Céline Litière Saritha Marian-Joseph Florian Poulain Jennifer Degortes	Frédéric Delpont César Melo Delgado Vincent Videau
CRPF Hauts-de-France - Normandie	Cathy Caramia Christophe Ressian	Cathy Caramia Christophe Ressian	Régis Ligonnière Guillaume Rielland
CRPF du Grand Est	Virginie Géru Nicolas Stoll Aleksandra Izdebski	Virginie Géru Nicolas Stoll Aleksandra Izdebski	Hervé Richard Cyril Vitu
CRPF de Bourgogne- Franche Comté	Françoise Voisin Mélanie Vuillier Pascale Mangin	Françoise Voisin Mélanie Vuillier Pascale Mangin	François Janex Soraya Bennar
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Sophie Rondelé	Sophie Rondelé	Arnaud Guyon Nicolas Lorique
CRPF d'Ile de France- Centre Val de Loire	Gisèle Raoul Sabrina Mimoun	Gisèle Raoul Sabrina Mimoun	Gaël Legros Pierre-Damien Dessarps
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	Manuela Sanchez L. Debbouz-Benmaklouf Nathalie Desmaillet E. Oszoy-Jouvencaux	Manuela Sanchez L. Debbouz-Benmaklouf Nathalie Desmaillet E. Oszoy-Jouvencaux	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Cécile Bruno Maryse Bellot-Brutier Isabelle Boisseau Alice Ferraris Alexandra Ribardièrre	Cécile Bruno Maryse Bellot-Brutier Isabelle Boisseau Alice Ferraris Alexandra Ribardièrre	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson
CRPF d'Occitanie	Béatrice Castarède	Béatrice Castarède	Olivier Picard Sébastien Drouineau
CRPF de Provence- Alpes-Côte d'Azur	Martine Guasco Camille Hardillier	Martine Guasco Camille Hardillier	Christophe Barbe Nathalie Tetefort
CRPF de Corse	Alexandra Paganini Martine Guasco	Alexandra Paganini Martine Guasco	Christophe Barbe Florian Galinat
SUF IDF	Céline Litière Saritha Marian-Joseph Florian Poulain Jennifer Degortes	Céline Litière Saritha Marian-Joseph Florian Poulain Jennifer Degortes	François Morneau Thomas Feiss
SUF C+FOR	Céline Litière Saritha Marian-Joseph Florian Poulain Jennifer Degortes	Céline Litière Saritha Marian-Joseph Florian Poulain Jennifer Degortes	Olivier Picard

- Opérations de recettes

	<b>Constatation de la créance</b> par signature de contrat ou convention	<b>Constatation de la créance</b> par signature ou validation de factures, de demandes de paiement ou d'avoirs	<b>Titre de recette</b> et autres actes d'ordonnancement des recettes
Direction générale	Frédéric Delpont César Melo Delgado Vincent Videau Céline Litière Bruno Siry	Frédéric Delpont César Melo Delgado Vincent Videau Céline Litière Bruno Siry Saritha Marian-Joseph Florian Poulain Jennifer Degortes	Frédéric Delpont César Melo Delgado Vincent Videau Céline Litière
CRPF Hauts-de-France - Normandie	Régis Ligonnière Guillaume Rielland Cathy Caramia	Régis Ligonnière Guillaume Rielland Cathy Caramia	Régis Ligonnière Guillaume Rielland Cathy Caramia
CRPF du Grand Est	Hervé Richard Cyril Vitu Virginie Géru	Hervé Richard Cyril Vitu Virginie Géru	Hervé Richard Cyril Vitu Virginie Géru
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin Mélanie Vuillier	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin Mélanie Vuillier	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin Mélanie Vuillier
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Arnaud Guyon Nicolas Lorique Sophie Rondelé	Arnaud Guyon Nicolas Lorique Sophie Rondelé	Arnaud Guyon Nicolas Lorique Sophie Rondelé
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gaël Legros Pierre-D. Dessarps Gisèle Raoul	Gaël Legros Pierre-D. Dessarps Gisèle Raoul	Gaël Legros Pierre-D. Dessarps Gisèle Raoul
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	Anne-Laure Soleilhavoup Nicolas Traub Manuela Sanchez	Anne-Laure Soleilhavoup Nicolas Traub Manuela Sanchez	Anne-Laure Soleilhavoup Nicolas Traub Manuela Sanchez L. Debbouz-Benmaklouf
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson Cécile Bruno	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson Cécile Bruno	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson Cécile Bruno Maryse Bellot-Brutier Isabelle Boisseau
CRPF d'Occitanie	Olivier Picard Sébastien Drouineau Béatrice Castarède	Olivier Picard Sébastien Drouineau Béatrice Castarède	Olivier Picard Sébastien Drouineau Béatrice Castarède
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe Barbe Nathalie Tetefort Martine Guasco	Christophe Barbe Nathalie Tetefort Martine Guasco	Christophe Barbe Nathalie Tetefort Martine Guasco
CRPF de Corse	Christophe Barbe Florian Galinat Martine Guasco Alexandra Paganini	Christophe Barbe Florian Galinat Martine Guasco Alexandra Paganini	Christophe Barbe Florian Galinat Martine Guasco Alexandra Paganini
SUF IDF hors activités éditions et formations	François Morneau Thomas Feiss Bruno Siry Julie Jupin	François Morneau Thomas Feiss Bruno Siry Julie Jupin	François Morneau Thomas Feiss Céline Litière

SUF IDF - activité éditions hors facturation IziBook	François Morneau Thomas Feiss Christine Pompougnac	François Morneau Thomas Feiss Christine Pompougnac	François Morneau Thomas Feiss Céline Litière
SUF IDF - activité éditions sur IziBook	-	Christine Pompougnac François Kuczynski Marion Sentis	François Morneau Thomas Feiss Céline Litière
SUF IDF - activité formations (sous et hors GesCOF)	François Morneau Thomas Feiss Marie Valiquette	François Morneau Thomas Feiss Marie Valiquette	François Morneau Thomas Feiss Céline Litière
SUF C+FOR	Olivier Picard Olivier Gleizes Céline Berges-Sellam	Olivier Picard Olivier Gleizes Céline Berges-Sellam	Olivier Picard Céline Litière

- Opérations de trésorerie et de comptabilisation

	<i><b>Demande de versement en encaissement et en décaissement et autres actes de gestion de la trésorerie</b></i>	<i><b>Demande de comptabilisation</b></i>
Direction générale	Frédéric Delpont César Melo Delgado Vincent Videau Céline Litière	Frédéric Delpont César Melo Delgado Vincent Videau Céline Litière
CRPF Hauts-de-France - Normandie	Régis Ligonnière Guillaume Rielland Cathy Caramia	Régis Ligonnière Guillaume Rielland Cathy Caramia
CRPF du Grand Est	Hervé Richard Cyril Vitu Virginie Géru	Hervé Richard Cyril Vitu Virginie Géru
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Arnaud Guyon Nicolas Lorique Sophie Rondelé	Arnaud Guyon Nicolas Lorique Sophie Rondelé
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gaël Legros Pierre-Damien Dessarps Gisèle Raoul	Gaël Legros Pierre-Damien Dessarps Gisèle Raoul
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	Anne-Laure Soleilhavoup Nicolas Traub Manuela Sanchez Linda Debbouz-Benmaklouf	Anne-Laure Soleilhavoup Nicolas Traub Manuela Sanchez Linda Debbouz-Benmaklouf
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson Cécile Bruno Bellot-Brutier Isabelle Boisseau	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson Cécile Bruno Bellot-Brutier Isabelle Boisseau
CRPF d'Occitanie	Olivier Picard Sébastien Drouineau Béatrice Castarède	Olivier Picard Sébastien Drouineau Béatrice Castarède
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe Barbe Nathalie Tetefort Martine Guasco	Christophe Barbe Nathalie Tetefort Martine Guasco
CRPF de Corse	Christophe Barbe Florian Galinat Martine Guasco Alexandra Paganini	Christophe Barbe Florian Galinat Martine Guasco Alexandra Paganini

SUF IDF	François Morneau Thomas Feiss Céline Litière	François Morneau Thomas Feiss Céline Litière
SUF C+FOR	Olivier Picard Céline Litière	Olivier Picard Céline Litière

- A titre permanent, les directeurs des SUF IDF et C+FOR reçoivent subdélégation du directeur général pour fixer les tarifs des articles et prestations de leurs services.
- A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF mentionnés à l'article 1er ont délégation pour signer tous actes de gestion nécessaires à leurs attributions d'ordonnateurs délégués et à la tenue des comptes. Cette délégation inclut les décisions de création et de suppression des régies d'avances et des recettes ainsi que la nomination des régisseurs titulaires et suppléants.
- A titre permanent M. Vincent Videau, directeur administratif et financier, a délégation de signature des décisions d'habilitation d'accès au logiciel PEP.

#### Article 12 Immobilisations et stock

- A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou directeurs délégués mentionnés à l'article 1er ont délégation pour signer les actes de réforme ou de cession des immobilisations.
- A titre permanent, le directeur de l'IDF et, en cas d'absence ou d'empêchement, le directeur-adjoint mentionné à l'article 1er ont délégation pour signer les actes de réforme des articles du stock.
- A titre permanent M. Vincent Videau, directeur administratif et financier, a délégation de signature des décisions d'habilitation d'accès à ChorusPro et au logiciel de suivi des immobilisations Immos.net.

#### Article 13 Déclarations et publications

- A titre permanent, les agents ci-dessous reçoivent délégation de signature pour effectuer des déclarations et publications réglementaires comme suit.

<i>Support</i>	<i>Actes délégués</i>	<i>Délégués</i>
DGFIP Site Impôt.gouv.fr	Déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée	Céline Litière Jennifer Degortes
DGFIP Site Impôt.gouv.fr	Déclaration de la taxe sur salaire (au vu des calculs de la DRH)	Céline Litière Jennifer Degortes
PLACE Plateforme de dématérialisation des achats de l'État	Publication de procédure formalisée ou adaptée sur le profil acheteur CNPF	Bruno Siry
URSSAF Site de déclaration des droits d'auteur	Déclaration de droits d'auteur	Christine Pompougnac
BnF Site de dépôt légal des publications	Dépôt légal des publications à la Bibliothèque nationale de France pour l'IDF	Christine Pompougnac Marion Sentis
	Dépôt légal des publications à la Bibliothèque nationale de France pour le CRPF Grand-Est	Sylvain Gaudin Virginie Gèru
	Dépôt légal des publications à la Bibliothèque nationale de France pour le CRPF Bretagne-Pays de Loire	Arnaud Guyon Nicolas Lorique

- A titre permanent, les directeurs de CRPF et de SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou directeurs délégués mentionnés à l'article 1er ont délégation pour signer toute autre déclaration et attestation de gestion courante pour des tiers.

#### Article 14

## Immobilier

A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou directeurs délégués mentionnés à l'article 1er ont délégué :

- pour amender ou résilier les baux des locaux occupés par leurs agents en conformité avec le schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
- pour siéger ou se faire représenter aux assemblées de co-proprétaires et réunions de syndics.

## Article 15

### Archivage

A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou délégués mentionnés à l'article 1er ont délégué pour signer tous les actes de gestion des archives concernant leur CRPF ou SUF.

## TITRE IV - DISPOSITIONS FINALES

## Article 16

### Entrée en vigueur

Cette décision entre en vigueur à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision de délégation de pouvoir et de signature antérieure.

## Article 17

### Publicité

La présente décision de délégations de pouvoir et délégations de signature est publiée sur le site Internet de l'établissement.

Le directeur général

Roland de LARY